



Municipalité de Messines
La Fleur de la Gatineau!

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général et secrétaire- trésorier de la susdite municipalité que le conseil municipal de Messines a adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2020-364

«RÈGLEMENT 2020-364 – RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À MESSINES, ce 5^e jour du mois de MARS 2020.

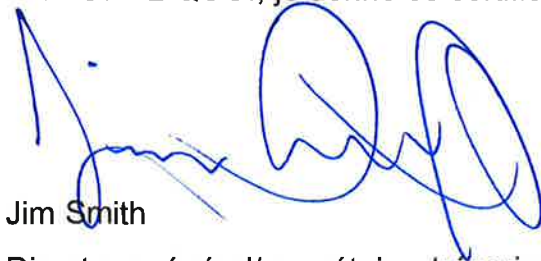
Jim Smith

Directeur général et secrétaire- trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une (1) copie de l'avis public relatif au règlement # 2020-364 aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h30 le 5 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de janvier 2020.



Jim Smith

Directeur général/ secrétaire- trésorier